Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

Homologation des produits phytosanitaires : entre agriculture, politique et protection de la santé et de l'environnement

Michael Beer, directeur suppléant de l'OSAV

Problématique

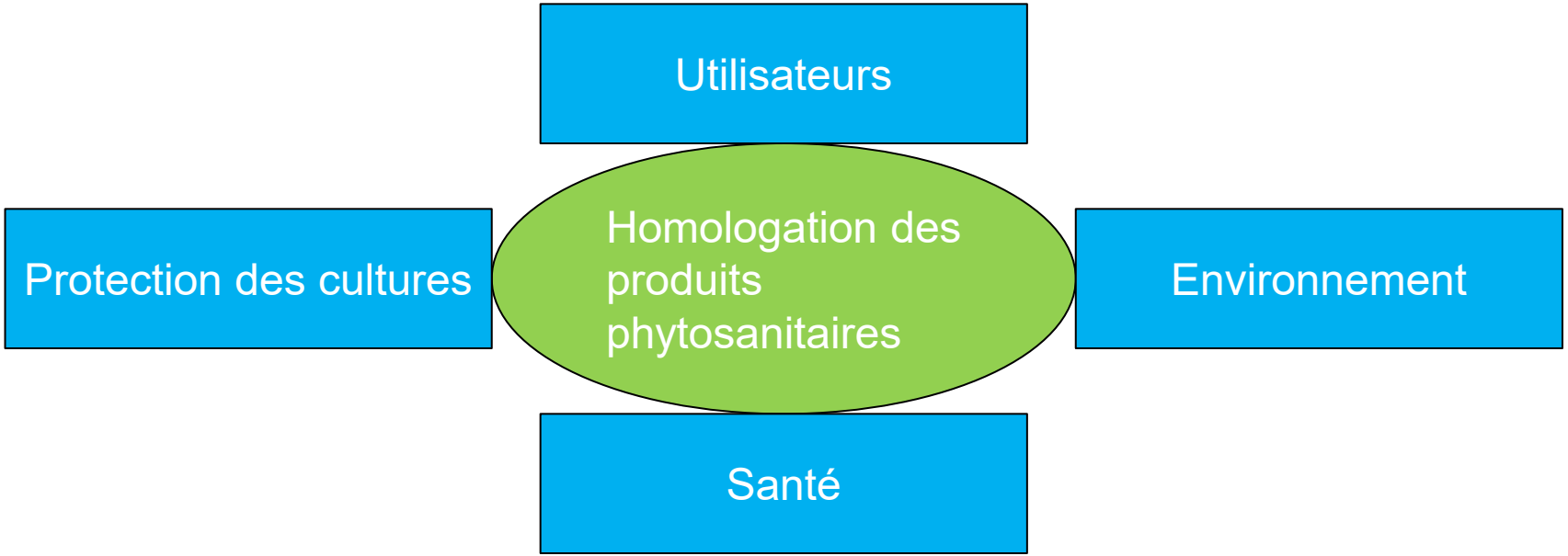

Historique

- Depuis 2018 : nombre élevé de demandes pendantes
  - Insatisfaction des associations agricoles et demandeurs vis-à-vis de la procédure d'homologation
- 2019 : rapport d'évaluation externe de la procédure d'homologation suite au reproche des milieux écologiques selon lesquels celle-ci serait trop favorable à l'agriculture
- 2021 : décision du Conseil fédéral
  - Transfert du service d'homologation de l'OFAG à l'OSAV et renforcement de la compétence de l'OFEV en matière d'évaluation des effets des produits phytosanitaires sur l'environnement
  - Mandat d'aligner davantage les procédures sur celles de l'UE (révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires)

Défis

- Env. 525 demandes pendantes
- Nette augmentation du nombre d'homologations d'urgence
- Qualité de partie et recours
- Révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh)
- Développement de la nouvelle application InfoFito
- Interventions politiques
- Questions des médias

Défi posé par les homologations d'urgence

- Nombre d'homologations d'urgence

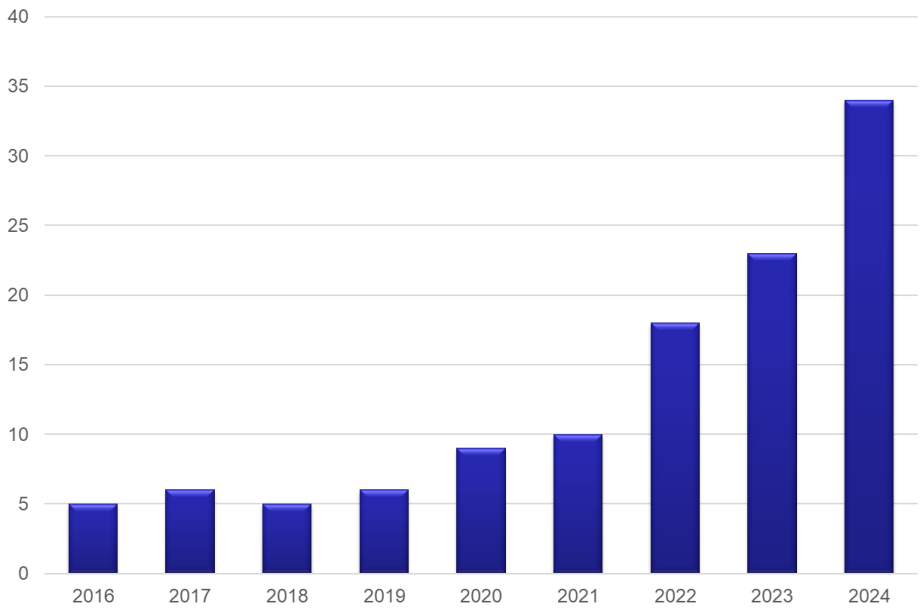

Défi posé par les interventions parlementaires

- Objets parlementaires*
  - 2025 : 33
  - 2024 : 25
  - 2023 : 12

FRAGESTUNDE - CHOLLET CLARENCE

25.8146 PFAS in Getreide: Wann wird der Bericht über Rückstände von Pflanzenschutzmitteln in Lebensmitteln veröffentlicht?

Eine neue Studie zeigt hohe Konzentrationen von Trifluoressigsäure (TFA) in europäischen Getreideprodukten. Die Durchschnittswerte dieses langlebigen Schadstoffs, der die...

Stand: Eingereicht

FRAGESTUNDE - SCHLATTER MARIONNA

25.8140 Pflanzenschutzmittel mit PFAS: Wie macht der Bundesrat die Interessensabwägung?

Auf meine Frage 25.7494 antwortet der Bundesrat, Pflanzenschutzmittel mit PFAS «werden für sehr spezifische Anwendungen zugelassen, bei denen jeweils der Nutzen und die mit...

Stand: Eingereicht

FRAGESTUNDE - BAUMANN KILIAN

25.8091 Wie viele der beim BLV hängigen Zulassungsgesuche für Pflanzenschutzmittel sind unvollständig?

In den aktuellen Debatten rund um die Zulassung von Pflanzenschutzmitteln wird immer wieder die hohe Anzahl der beim BLV hängigen Gesuche vorgebracht. - Wie viele Gesuche...

Antwort/Antrag: 08.12.2025
Stand: Erledigt

FRAGESTUNDE - WEICHELT MANUELA

25.7976 Was weiss der Bundesrat über die TFA-Einträge in unsere Lebensmittel?

Laut BLW gelangen mehr TFA durch Kältemittel und Niederschläge ins Grundwasser als durch Pflanzenschutzmittel (PSM). Aber TFA-Werte im Grundwasser unter Ackerland sind...

* Résultats pour « DFI et produits phytosanitaires » dans Curia Vista

Chronologie

Révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires

Faciliter le traitement des demandes d'homologation :

- Aligner les processus sur ceux de l'UE
- Homologation simplifiée des PPh homologués dans les pays limitrophes de la Suisse
- Rejet des vieilles demandes

Motion Bregy 21.4164

Iv. pa. Bregy 22.441

Mise en œuvre

Accord Suisse-UE
Protocole sur la sécurité des aliments

Mise en œuvre

2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 +

Solution

Communiqué de presse | Publié le 25 novembre 2025

La révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires entre en vigueur

Berne, 25.11.2025 — La révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires entre en vigueur le 1er décembre 2025. Les produits phytosanitaires déjà autorisés dans les pays limitrophes de la Suisse peuvent bénéficier d'une procédure d'homologation simplifiée. Les agriculteurs disposeront ainsi plus rapidement de produits modernes et efficaces. La procédure d'homologation est optimisée dans son ensemble. Les exigences strictes en matière de sécurité et d'efficacité ne changent pas.

Protocole Suisse-UE sur la sécurité des aliments

La Suisse et l'UE sont parvenues à s'entendre pour stabiliser et développer la voie bilatérale de l'accord agricole. Elles ont également conclu un nouveau protocole sur la sécurité des aliments. En établissant un espace commun de sécurité des aliments, le protocole présente des avantages importants pour l'industrie alimentaire suisse, la santé des végétaux et des animaux, et la protection des consommateurs.

Chaque année, les échanges commerciaux de produits agricoles et de denrées alimentaires entre la Suisse et l'UE dépassent les 16 milliards de francs, ce qui fait de l'UE le principal partenaire commercial de la Suisse dans ce secteur. Ainsi, 50 % des exportations de la Suisse sont destinées à l'UE et 74 % des importations en proviennent.

Solution

- L'homologation simplifiée permettra d'accélérer les procédures d'homologation.
- Si le dossier est complet, l'examen de la demande sera liquidé en 12 mois.
- Les ressources disponibles sont insuffisantes pour pouvoir traiter immédiatement l'ensemble des anciennes et nouvelles demandes d'homologation.
- La protection de l'environnement et de la santé sera également garantie dans le cadre de la procédure d'homologation simplifiée.

Ordonnance sur les produits phytosanitaires vs initiative parlementaire Bregy 22.441

Quatre objectifs principaux, en grande partie déjà atteints :

- Homologation simplifiée de PPh déjà homologués dans les pays limitrophes, ainsi qu'aux Pays-Bas et en Belgique ✔
- Durée maximale de traitement des demandes d'homologation de PPh homologués dans un pays limitrophe : 12 mois ✔
- Reprise immédiate des approbations de substances actives formulées par l'UE ✔
- Reprise d'homologations d'urgence délivrées par l'UE : le Conseil fédéral est prêt à proposer une procédure simplifiée.

Ce qui reste

Source : image générée par l'IA